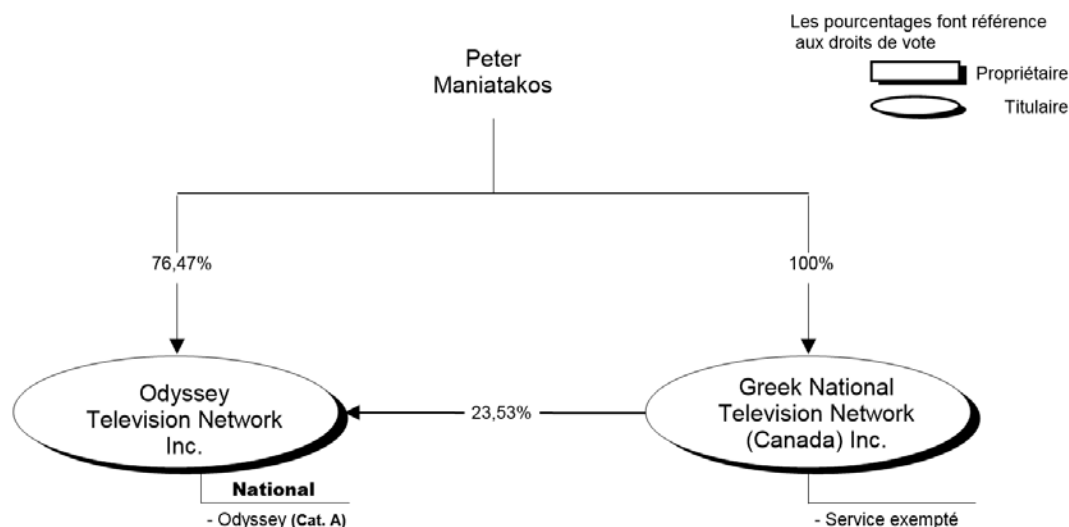


# ODYESSY



## MISE À JOUR

**CRTC 2013-462** – a approuvé la révocation de la licence émise à 1494679 Ontario Inc. pour le service de catégorie B spécialisé connu sous ERT sat. Elle rencontre les critères d'exemption énoncés dans l'ordonnance de radiodiffusion CRTC 2012-689.

**Mise à jour** – 2013-10-03 – catégorie de services spécialisés.

**CRTC 2018-362** - a révoqué la licence émise à Greek National Television Network (Canada) inc. pour le service facultatif OTN3. Ce service poursuivra son exploitation à titre d'entreprise exemptée.

## AVIS

Les organigrammes de propriété du CRTC reflètent les transactions approuvées par le Conseil et sont établis en fonction des renseignements fournis par les titulaires. Le CRTC n'assume aucune responsabilité quant à l'écart entre ses données et celles provenant d'autres sources d'information, ou pour toute autre erreur ou omission qu'elles pourraient contenir.

## ANNEXE

Notes : Les pourcentages sur cet organigramme font référence aux droits de vote seulement.

### PROPRIÉTÉ

Peter Maniatakos détient ce qui suit :

- 100 % de Greek National Television Network (Canada) inc.
- 76,47 % dans Odyssey Television Network inc.  
L'autre 23,53 % est détenue par Greek National Television (Canada) inc.

### TITULAIRE

Odyssey Television Network Inc. est titulaire du service national de catégorie A spécialisé suivant :

- Odyssey